Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260430-CM2026_039-DE

Conseil municipal du jeudi 30 avril 2026

DÉLIBERATION

CM 2026-039 Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D)

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril, à 19 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Sylvie DANIEL, 1re adjointe ; Olivier YVEN, 2e adjoint ; Marion FAIVRE, 3e adjointe ; Gilbert QUENTEL, 4e adjoint ; Isabelle NEDELEC, 5e adjointe ; Mickaël PLUSQUELLEC, 6e adjoint ; Bénédicte ROLLET, 7e adjointe ; David THOMAS, 8e adjoint.

Mmes et MM. Serge GUENNEGUES ; Claudie FERELLOC ; Nathalie PONCEL ; Luc MOUSTER ; Loïc FORGEAIS ; Stéphanie BLANCHARD ; Laurent KERANGUEVEN ; Dorothée GUILLOU ; Marion BALLANGER ; Timothé PAPIN ; Gwénaël KERJEAN ; Patrick COADOU ; Adeline SEYLER ; Aurore COURTES ; Bernard BOLLORE ; Véronique GUITTARD ; Anne-Sophie MORVAN ; Arthur LASNE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Delphine DUVAL, Directrice Générale des Services ; François LEROY, Directeur Général Adjoint ; Tayeb-Alexandre S'HIEH, Conseiller aux décideurs locaux pour Brest métropole ;

ABSENTS EXCUSÉS :
Jean-Jacques CADALEN, qui a donné procuration de vote à Gilbert QUENTEL
Emmanuelle LIBERT qui a donné procuration de vote à Olivier YVEN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claudie FERELLOC

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 21 avril 2026.

Nombre de conseillers :
En exercice..... 29
Présents..... 27
Votants..... 29

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260430-CM2026_039-DE

CM 2026-039 Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D)

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération :

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

La durée du mandat des membres de cette commission est identique à la durée du mandat du conseil municipal. La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional ou départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Pour la commune de Guilers, cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La désignation est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (32 personnes), proposée sur délibération du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

En présence d'une liste incomplète ou d'une absence de liste, la DGFIP désignera des commissaires d'office.

La liste des contribuables à proposer à la Direction Départementale des Finances Publiques a été présentée au Conseil municipal et soumise à sa validation.

***

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission plénière du jeudi 23 avril 2026,

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour *(Guilers Dynamique),* ***4 voix contre*** *(Pour Guilers, une énergie nouvelle)* ***et 4 abstentions*** *(Ensemble pour Guilers),* ***valide la liste de 32 contribuables qui lui est présentée en vue du renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D).*** *Cette liste est annexée à la présente délibération.*

Le directeur départemental des finances publiques désignera à partir de cette liste 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants appelés à siéger au sein de cette commission.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,
Matthieu SEITE



La secrétaire de séance,
Claudie FERELLOC

